

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 1^{er} juin 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

1526, 2^e-et-3^e Rang Ouest
Lot 4 729 389
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du garage avec une superficie de 153 m² au lieu de 120 m²;
- Permettre le maintien tel que construit de l'abri avec une distance entre le bâtiment secondaire et le bâtiment principal de 1,69 m au lieu de 2,5 m;
- Permettre le maintien tel que construit du garage et de la remise avec une distance entre les deux bâtiments secondaires de 1 m au lieu de 1,2 m;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage 26-382 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 1^{er} juin 2026 à 19 heures, au 70, rue Principale Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 mai 2026



Marie-Pier Plante
Greffière-trésorière